

Actualités

[Séminaire régional sur le droit du commerce international, Tunis, 24-26 janvier 2012](#)

L'UPA organisera un séminaire de renforcement des capacités à l'intention des avocats du gouvernement et les avocats d'affaires de l'Afrique du nord à Tunis, capitale de la Tunisie, du mardi 24 au jeudi 26 janvier 2012. Ledit séminaire sera le troisième du projet continental conjoint de renforcement des capacités entre l'UPA et la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSF) ayant pour objet de développer l'expérience et l'expertise des avocats africains dans le domaine du droit commercial et des litiges au niveau international.

L'UPA et l'ALSF ont décidé d'entrer en partenariat dans le but de renforcer l'exercice du droit commercial international sur le continent africain. Le projet consistera notamment à renforcer les capacités des conseillers juridiques des secteurs public et privé dans le cadre complexe des négociations commerciales internationales et des litiges commerciaux sur le plan international. Ceci se réalisera à travers cinq séminaires régionaux en Afrique centrale, Afrique de l'est et du nord, en Afrique australe et occidentale ; une proposition unique et sans précédent en Afrique, où juristes privés et publics (par le biais d'une organisation intergouvernementale) sont partenaires en vue de renforcer nos économies à travers le développement des capacités juridiques nécessaires aux transactions commerciales au niveau international.

L'objectif de ce séminaire régional est de rapprocher les avocats expérimentés du gouvernement, les responsables des barreaux ; les juristes et les professeurs de droit dans le but de :

1. Faire le point sur les négociations concernant le commerce international et le règlement de litiges dans la sous-région ;
2. Approfondir les connaissances et la portée de l'exercice du droit commercial international ;
3. Favoriser un financement accru et amélioré des travaux d'aménagement d'infrastructures ;
4. Renforcer les compétences en matière d'arbitrage international ;
5. Renforcer les capacités des avocats africains pour leur permettre de résoudre les questions liées aux fonds vauvours et de mieux gérer les dettes publiques ;
6. Promouvoir les activités de la Facilité Africaine de Soutien Juridique ; et
7. Promouvoir l'UPA et encourager les avocats à y adhérer comme membres payant.

En partenariat avec la Facilité Africaine de Soutien Juridique, l'UPA aide à renforcer les capacités des avocats africains pour qu'ils puissent mieux s'impliquer dans les échanges complexes du commerce international. Ce projet conjoint de renforcement

de capacités formera plus de 150 avocats à travers le continent. Auparavant, des séminaires de ce genre avaient été organisés pour les régions de l'Afrique de l'est et de l'Afrique australe à Kigali au Rwanda (février 2011) et à Cape-Town en Afrique du Sud (mai 2011). Les prochains séminaires se tiendront pour l'Afrique du nord à Tunis du 24 au 26 janvier 2012 et pour l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale à Yaoundé (Cameroun) du 12 au 14 mars 2012.

Événements

Assemblée générale triennale, juillet 2012

L'UPA voudrait informer tous ses membres que cette assemblée générale triennale se tiendra en juillet 2012. Elle réunira cinq associations régionales et cinquante-quatre associations nationales d'avocats, en plus des membres à titre personnel. Cette assemblée générale sera l'occasion pour les membres d'évaluer l'évolution du secteur juridique sur le continent, de fixer l'orientation stratégique de l'organisation et de mettre sur pied une plateforme d'échanges pour les membres. L'assemblée générale de cette année procédera en outre à l'élection d'un bureau exécutif qui aura pour mission de diriger et de représenter l'organisation, d'élaborer ses principes directeurs et ses stratégies...

Une séance du conseil précédera l'assemblée générale. Le conseil de l'UPA est composé des présidents des associations régionales et nationales des avocats.

Une convocation officielle à l'Assemblée générale sera envoyée aux membres au moment opportun.

Autres événements

- Séminaire régional conjoint pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest sur le droit commercial international, Yaoundé (Cameroun), 12-14 mars 2012. L'UPA organisera un séminaire régional conjoint pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'ouest sur le droit commercial international à Yaoundé (Cameroun), du 12 au 14 mars 2012. Le séminaire régional constituera le quatrième du genre de l'initiative commune de l'UPA et la Facilité Africaine de Soutien Juridique (ALSJ) en matière de renforcement de capacités entre.

Les autres prochains événements seront :

- Séminaire pour l'Afrique australe sur les systèmes régionaux des droits de l'homme à Lusaka (Zambie), en avril 2012.
- Séminaire pour l'Afrique de l'est sur les systèmes régionaux des droits de l'homme à Addis-Abeba (Éthiopie), en avril 2012.
- Séminaire pour l'Afrique de l'ouest sur les systèmes régionaux des droits de l'homme à Dakar (Sénégal), en mai 2012.

Pleins feux sur les projets de l'UPA

Consultation de la CUA relative à la justice pénale internationale en Afrique

Actuellement l'UPA est consultant auprès de la Commission de l'Union africaine dans le cadre de la préparation d'une étude détaillée, et d'un projet de loi pour

amendement du Protocole relatif à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme afin de lui conférer une compétence pénale.

A la suite de la décision 2010 du sommet de l'UA (Assembly/AU/Dec.271 (XIV) demandant à la Commission de l'UA de finaliser l'étude relative aux implications d'une habilitation de la Cour africaine à juger des crimes internationaux.

Les premier et second rapports provisoires ainsi que le projet de loi ont été respectivement élaborés en juin et août 2010, et soumis au Bureau du conseiller juridique de la Commission de l'Union africaine (OLC, CUA).

Les ateliers de validation se sont tenus à Midrand (Afrique du Sud), en août 2010 et octobre - novembre 2010, réunissant la CUA et les conseillers juridiques de tous les organes ou institutions pertinents de l'UA, ainsi que les conseillers juridiques des Communautés économiques régionales (CER), en vue d'étudier le rapport provisoire et le projet de loi.

Par la suite, en mars, mai et octobre – novembre 2011, trois Réunions d'experts gouvernementaux ont été tenues à la Commission de l'Union africaine, Addis-Abeba (Éthiopie), pour analyser officiellement le rapport provisoire et le projet de loi. Le rapport provisoire et le projet de loi ont chacun fait l'objet d'amendement à chaque étape, intégrant les instructions et recommandations issues desdites Réunions d'experts gouvernementaux.

Le Projet de protocole et statuts, et autres rapports, attendent l'approbation des Ministres de la Justice / Procureurs généraux à la réunion prévue pour février 2012. Ensuite, le projet sera soumis au bureau exécutif pour étude avant d'être transféré à l'Assemblée des Chefs d'État et de gouvernement pour adoption officielle et signature.

[La protection et la promotion des droits de l'homme en Afrique](#)

L'UPA, avec l'appui généreux de l'Agence suédoise de développement international (SIDA), s'engage dans une campagne de sensibilisation et une formation juridique du public en matière de respect des droits de l'homme au sein du système africain, dans le but de faire des propositions dans le cadre du respect et de la promotion des droits de l'homme sur le continent. Le tout premier de ces séminaires s'est tenu à Tunis (Tunisie), en novembre 2011, à la suite d'un colloque d'éminents juristes en juillet 2011 à Arusha (Tanzanie).

Le projet vise également de donner aux instances institutionnelles africaines une nouvelle étendue de la protection et de la promotion des droits de l'homme en passant par un litige stratégique à fort impact au niveau de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples.

[Complémentarité entre la Cour africaine et la Commission africaine](#)

En collaboration avec la Fondation Ford, l'UPA s'engage dans la recherche qui permettra de renforcer les capacités des parties en litige saisissant la Cour africaine et la Commission africaine. Le projet examinera les rapports qui existent entre les deux institutions conformément aux articles 5(a) and 6(3) du Protocole de la Cour africaine qui prévoit des dispositions en matière de transfert d'une affaire entre les deux institutions. Le projet vise à aboutir à une meilleure compréhension de la complémentarité entre les deux institutions des droits de l'homme, de manière à intensifier la fréquence et l'efficacité des affaires portées auprès de la Cour africaine

et de la Commission. À la fin du projet, l'UPA publiera un Guide pratique sur la complémentarité entre les deux institutions à l'intention des parties en litige saisissant la Cour africaine et la Commission africaine.

Devenir membre

L'UPA est l'association coordinatrice des avocats et barreaux africains. Elle réunit cinq associations régionales et cinquante-quatre associations nationales d'avocats, ainsi que d'autres membres-juristes à titre personnel. Notre mission est de travailler dans le sens de développement des normes juridiques et du secteur juridique, de l'état de droit, des droits de l'homme et du développement socio-économique du continent africain, notamment à travers le soutien d'une intégration régionale africaine. L'UPA s'engage activement à travailler avec l'Union africaine (UA) et ses différents organes et institutions. Elle dispose d'un protocole d'accord officiel sur la Coopération et la collaboration avec l'UA. L'UPA est membre du Conseil économique, social et culturel de l'Union africaine (ECOSOCC-AU). M. Muna est également membre du groupe des experts du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP). Le directeur général de l'UPA, M. Donald Deya, préside le comité exécutif de Centre pour la Participation des citoyens de l'Union africaine (CCP AU).

Être membre de l'Union panafricaine des avocats vous donne droit :

- à une souscription sans pareille à nos bulletins mensuels électroniques d'information en ligne sur les questions d'ordre juridiques pertinentes de l'Afrique ;
- à l'accès à des observations et des analyses juridiques d'avant-garde ;
- à un large réseau unique d'échange continental et diversifié regroupant des juristes africains ;
- à un accès privilégié à notre centre de ressource en ligne ;
- à une invitation aux divers séminaires, formations, conférences et occasions d'échange ;
- à une liste détaillée de notre répertoire des membres.

Placer des annonces par notre biais

Vous toucherez plus de 5000 avocats figurant dans notre base de données. Contactez-nous pour vous informer des modalités de placement d'annonces dans certaines sections du bulletin et du site de l'UPA.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

Mme Evelyn Chijarira
E. secretariat@lawyersofafrica.org
T. +255 27 2503192/ 4
F. +255 27 2503195